

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 09 juin 2020 à 20H30

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :** PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, BUISSON Alain, DESMET Christine, VAN MIL Marieke

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Délégation consentie au Maire**

Considérant que le Maire peut recevoir des délégations du conseil municipal afin d'être chargé de prendre certaines décisions sans approbation du conseil municipal et considérant qu'il y a intérêt de donner certaines délégations en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil décide à l'unanimité d'accorder au Maire les délégations suivantes : vente et reprise de concessions cimetièrre, déclaration de sinistre, encaissement indemnités de sinistre, régler tous les frais et honoraires d'huissiers, géomètres et avocats, régie de recettes publiques, signer les promesses de vente des terrains communaux à bâtir.

#### **2/ Indemnités des élus**

De droit, les maires touchent la somme maximale prévue par la loi en fonction de la strate de population de la commune, soit 991.80 € brut / mois pour Saint-Cyr.

La maire garde toute fois la possibilité de faire voter un montant d'indemnités inférieur à ce maximum.

Cette augmentation qui devait être initialement prise en charge par l'Etat est en fait financée en partie, seulement, par l'augmentation de la dotation particulière de l'élue local (DPEL).

Le même principe est appliqué pour les adjoints.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas attribuer les indemnités maximales, mais simplement une augmentation qui ne dépasse pas le montant alloué par l'Etat :

- Pour le maire : 738.99 € brut / mois (contre 661.20 € brut / mois auparavant) ;
- Pour le 1<sup>er</sup> adjoint : 272.26 € brut / mois (contre 256.70 € brut / mois auparavant) ;
- Pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints : 128.35 € brut / mois (contre 116.68 € brut / mois auparavant).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **3/ Désignation des délégués représentant la commune dans les organismes extérieurs**

Le Maire présente à l'assemblée les différents organismes extérieurs nécessitant des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune dans ces organismes.

Après discussion, il est décidé de faire les désignations suivantes :

- **Communauté de Communes Isle-Loue-Auvezère en Périgord**
  - Titulaire : PIERREFITTE Alain
  - Suppléant : PICHON Daniel
- **Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille (SIAVSA)**
  - Titulaires : REYNAUD Sabrina – VAN MIL Marieke
  - Suppléants : LAFONT Sylvette – FAUQUEMBERGUE Grégoire
- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nanthiat, Payzac et Excideuil (SIAEP)**
  - Titulaires : PICHON Daniel – DESMET Christine
  - Suppléants : VAN MIL Marieke – BUISSON Alain
- **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)**
  - Titulaires : PIERREFITTE Alain – DESMET Christine
  - Suppléants : BOUZONIE Corinne – PENAUD Jacques
- **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Thiviers (SMCTOM)**
  - Titulaire : PIERREFITTE Alain
  - Suppléant : LAFONT Sylvette
- **Trait d'Union**
  - Titulaire : LAFONT Sylvette
  - Suppléant : DESMET Christine

Toutes ces désignations sont approuvées à l'unanimité par le conseil.

#### **4/ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudications**

En application de l'article 22-I-4 du Code des Marchés Publics, pour les communes de moins de 3500 habitants, la CAO doit être composée du Maire, le Président et de 3 membres du conseil municipal élus en son sein.

Le Conseil municipal, unanime propose une liste de candidats parmi les élus pour siéger à la commission d'appels d'offres :

##### **Candidats titulaires :**

- PICHON Daniel
- BOUZONIE Corinne
- FAUQUEMBERGUE Grégoire

##### **Candidats suppléants :**

- PENAUD Jacques
- LAFONT Sylvette
- LEYMARIE Jean-Pierre

Après avoir recueilli le bulletin de vote de chacun des membres présents, il a été procédé au dépouillement. Ces opérations ont donné les résultats suivants :

- ⇒ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ⇒ Suffrages exprimés : 11
- ⇒ Nombre de voix pour chacun des candidats : 11

Sont donc élus à l'unanimité pour siéger à la CAO :

**Titulaires** : PICHON Daniel – BOUZONIE Corinne – FAUQUEMBERGUE Grégoire

**Suppléants** : PENAUD Jacques – LAFONT Sylvette – LEYMARIE Jean-Pierre

#### **5/ Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs**

Le Maire explique à l'assemblée qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Son rôle est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables parmi laquelle le directeur départemental des finances publiques choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Maire donne lecture d'une liste de 24 contribuables qui pourront siéger à cette commission. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste proposée.

#### **6/ Détermination des commissions communales et de leurs membres**

Le Maire propose de mettre en place au sein de la commune 5 commissions communales, de désigner un responsable pour chacune et d'en désigner les membres. Après discussion, il est décidé les commissions suivantes :

- **Commission Manifestations (Noël des enfants, repas des aînés, cérémonies...)**  
Responsable : BOUZONIE Corinne  
Membres : FAUQUEMBERGUE Grégoire – PENAUD Jacques – VAN MIL Marieke – DESMET Christine – LAFONT Sylvette
- **Commission Communication (Site internet, bulletin municipal, presse...)**  
Responsable : REYNAUD Sabrina  
Membres : LAFONT Sylvette – BOUZONIE Corinne – FAUQUEMBERGUE Grégoire
- **Commission Environnement**  
Responsable : LAFONT Sylvette  
Membres : BOUZONIE Corinne – PENAUD Jacques – DESMET Christine – BUISSON Alain – PICHON Daniel
- **Commission Bâtiments Communaux**  
Responsable : PICHON Daniel  
Membres : PENAUD Jacques – BUISSON Alain – LEYMARIE Jean-Pierre
- **Commission Voirie**  
Responsable : PICHON Daniel  
Membres : BUISSON Alain – FAUQUEMBERGUE Grégoire – REYNAUD Sabrina

⇒ Toutes ces désignations sont approuvées à l'unanimité par le conseil.

De plus, le Maire précise qu'il existe dans chaque commune une **commission de contrôle des listes électorales**, composée de 3 membres : un délégué nommé par le Préfet, un délégué nommé par le Tribunal et un conseiller municipal. Il est nécessaire de nommer un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour composer cette commission. A l'unanimité, le conseil propose de nommer :

- Titulaire : Sylvette LAFONT
- Suppléant : Grégoire FAUQUEMBERGUE

### 7/ Désignation des correspondants communaux

Le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner des correspondants communaux et après discussion, il est proposé les désignations suivantes :

- **Correspondant Défense** : BUISSON Alain
- **Correspondant Sécurité Routière** : PIERREFITTE Alain
- **Correspondant Ambroisie** : LAFONT Sylvette

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité par le conseil.

## **8/ Vote des taux d'impositions 2020**

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des taux depuis 2008, sans augmentation et il indique également l'augmentation annuelle des bases fixées par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux à l'identique pour 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2020 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 13.38 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 %

## **9/ Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2021**

Le Maire précise que le recensement de la population aura lieu début 2021 sur la commune et qu'il est nécessaire de nommer dès à présent un coordonnateur communal, chargé de la saisie des données.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Céline VIGNAUD, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal.

## **10/ Prix de vente du terrain communal pour LACHAUD**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 20 février 2020, il nous avait informé que Julien LACHAUD souhaitait acquérir une petite portion de la partie enherbée de la place, en limite de sa propriété, en prenant à sa charge tous les frais afférents à cette opération.

Le Maire propose au conseil d'appliquer le même prix du terrain que pour la vente des chemins, soit 0.50 € le m<sup>2</sup>.

La vente portera sur une portion enherbée de 147 m<sup>2</sup> comprenant 2 tilleuls.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

## **11/ Questions diverses**

- **Point sur la boulangerie** : le Maire rappelle qu'une étude de l'ATD a été faite concernant la possibilité de faire un gîte, mais que ce projet a été abandonné et qu'une étude est en cours concernant la possibilité de faire des logements + une salle de convivialité dans la grange attenante au four.
- Un problème de visibilité est évoqué en sortie de la route de Chavagnac en raison de la présence d'un stockage de palox en bord de route. Le propriétaire en sera avisé.

**La séance est levée à 23H00.**

